

Gravure / atelier C1B3-01

(Décret Paysage, 2013)

Cycle : 3^e Bloc

Quadrimestre : 1 et 2

Volume horaire : 14 h / semaine (420 h / an)

Crédit : 24

Pondération : 14

Obligatoire : oui

Langue d'enseignement : français

Lieu : École Supérieure des Arts de la Ville de Liège - Académie Royale des Beaux-Arts de Liège (ÉSAVL-ARBAL), rue des Anglais 21, Liège 4000

Enseignant : Maria Pace, maria.pace@esavl.be

COMPÉTENCES VISÉES

- expérimentent et mettent en œuvre une pratique artistique singulière située dans un contexte étendu théorique, historique, socio-politique, etc. ;
- ont acquis des connaissances et des compétences approfondies en gravure à un haut niveau de formation basé sur la recherche, l'expérimentation et l'étude de savoirs théoriques ;
- mettent en œuvre, articulent et valorisent de manière singulière ces connaissances et ces compétences dans le cadre de la poursuite de leurs études, et démontrent leur aptitude à élaborer et à développer, en gravure une réflexion et des propositions ;

- présentent une production artistique également validée en dehors du champ académique ;
- collectent, analysent et interprètent, de façon pertinente, des données — généralement, dans leur domaine de création — en vue d'inventer des propositions artistiques et de développer une attitude critique qui intègre une réflexion sur des questions sociétales artistiques et éthiques ;
- présentent leurs productions artistiques et communiquent à leurs propos selon des modalités adaptées au contexte ;
- ont développé les méthodes d'apprentissage nécessaires à poursuivre leur formation de manière autonome).

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

- acquérir les compétences nécessaires à l'approfondissement et au développement de la recherche personnelle ;
- capable de mettre en place une méthodologie de travail et de recherche permettant l'autonomie ;
- inscrire son travail dans une démarche artistique contemporaine.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

- approfondissement ponctuel et personnalisé des techniques déjà acquises au cours des deux premières années ;
- apprentissage interne ou externe d'autres techniques selon les besoins de l'étudiant ;
- encouragement aux collaborations interdisciplinaires, spécialement avec les poètes (livres d'artiste) ;
- aide à la participation à des manifestations et expositions extérieures ;
- exercices et travaux permettant d'appréhender les différents aspects tant techniques qu'artistiques de la pratique de la gravure ;
- pédagogie différenciée ;
- métier enseigné par l'exemple ;
- visites d'ateliers, d'expositions, de musées ;
- intervention de conférenciers.

MODALITÉS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION/ PONDÉRATION

Modalité d'évaluation

Évaluation formative en cours d'année, discussion et auto-évaluation.

Évaluation des travaux et exercices effectués à la fin de chaque semestre par un jury interne.

Critères d'évaluation

- qualité d'expression ;
- nombre relatif de travaux ;
- choix des techniques ;
- progression et qualité techniques.

PRÉ-REQUIS

Réussite de l'Unité d'Enseignement (UE) *Gravure / atelier 2^e* Bloc (C1B2-01).

CO-REQUIS

Aucun.